

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 octobre 2021

L'an Deux Mille vingt et un le 21 octobre à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain POCHON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15

Nombre de Présents :..... 14

Nombre de Votants :..... 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2021

PRESENTS : Mrs. Alain POCHON, Patrick BOURAINE, Mme Pascale LAGARDE, Mrs. Philippe MARRONNIER,
Serge MASSÉ, Michel OGER, Mme Elisabeth REGRENY, M. Hervé ROCHETEAU, Mme Marion PEAN-
DORRANI, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Isabelle GAUQUELIN-CAMPION, Laura SEEGER-LANCHON, Marie-
Françoise PENAUD, M. Jean-Marc RAYTON.

ABSENTS / EXCUSES : M. Xavier de BOISSARD qui a donné procuration à M. Michel OGER.

Secrétaire de séance : M. Philippe MARRONNIER.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Prochaines commissions municipales :
 - Commission Marché : le 26 octobre 2021 à 10h00
 - Commission Aménagement du territoire : le 26 octobre 2021 à 14h30
 - Commission Vie locale : le 12 novembre 2021 à 18h00
 - CCAS : le 16 novembre 2021 à 14h00
- Prochaine réunion de travail : le 10 novembre 2021 à 15h00
- Réunion d'échanges avec le collectif des habitants du Gros-Jonc : le 23 novembre 2021 à 11h00
- Réunion publique : le vendredi 26 novembre 2021 à 18h00
- Point mouillages : rendez-vous avec Mme MEDARD, directrice de la DREAL, le 25 novembre 2021
- Sortie de la prochaine Newsletter : le 27 octobre 2021
- Reprise des activités des associations (Festivités Portugaises, Portes en Fête, Viet Vo Dao)
- Repas des Aînés : le dimanche 12 décembre 2021
- Vœux du Maire : le vendredi 7 janvier 2022 à 18h00 dans la salle des Marais de la Prée.

Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION demande si l'heure de la réunion publique n'est pas trop tardive.

Monsieur le Maire propose que l'accueil se fasse à 17h30.

Concernant la Newsletter, **Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION** demande si les Conseillers Municipaux peuvent donner leurs corrections plus en amont.

Affaires générales

I – Comptes rendus des commissions communales

A) Commission Communale « Aménagement du territoire, urbanisme, bâtiments, voirie, réseaux, circulation, patrimoine historique, bâti, sécurité, cimetière » du 28 septembre 2021

Monsieur Patrick BOURAINE donne lecture du compte-rendu et présente les points exposés lors de la commission.

B) Commission Communale « Développement de la vie locale » du 7 octobre 2021

Monsieur le Maire cède la parole à **Madame Elisabeth REGRENY** qui donne lecture du compte-rendu de la commission.

C) Commission Communale « Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse » du 19 octobre 2021

Madame Pascale LAGARDE donne lecture du compte-rendu de la commission.

Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION demande si le service jeunesse intercommunal est destiné uniquement aux résidents principaux ou s'il s'adresse également aux résidents secondaires.

Monsieur le Maire répond que le projet s'adresse essentiellement aux résidents principaux. Néanmoins, le projet de création d'une aire pour adolescents demeure ; cela a été évoqué lors d'une réunion de travail avec **Lionel QUILLET**.

II – Délégations données au Maire par le Conseil Municipal - Bilan

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

A – Renonciation au droit de préemption pour la cession d'un fonds de commerce appartenant à Madame Claude BORG épouse LOISEAU, affecté au bien immobilier sis 19 avenue du Haut des Treilles, au profit de Monsieur Benjamin RANCHET et Madame Anne-Laure REDOR, cession établie sous la forme d'une vente amiable d'une valeur fixée à 600 000 €.

B – Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'encaissement des photocopies (ajout d'un fond de caisse permanent de 30 €).

C – Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'encaissement des produits de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : ajout d'un nouveau mode de paiement (prélèvement automatique) à partir du 1^{er} janvier 2022.

III – Modification des statuts du SIVOS ST CLEMENT / LES PORTES

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L5211.20 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du SIVOS ST CLEMENT / LES PORTES tels qu'annexés.

Réseaux

IV – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces rapports et en avoir délibéré,

- **prend acte** des rapports annuels du service d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020 tels que présentés.

V – SDEER 17 – Réhabilitation, modernisation et création de points lumineux

Après avoir pris connaissance des devis proposés par le SDEER pour la réhabilitation, la modernisation ou la création de points lumineux et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux ci-dessous énumérés :

Nom de rue	Réf. PR	Objet des travaux	Coût
Route du Petit Bec	PR 541	Remplacement du candélabre suite accident (pas de tiers identifié)	1 378.03 €
Rue de la Rivière Route du Petit Bec	PR 536 PR 538 PR 542	Luminaires vétustes et non réparables	1 007.48 €
Rue de Trousse Chemise	PR 152	Candélabre vétuste	546.19 €
Rue des Bergeronnettes	PR 765	Remplacement d'une borne suite accident (pas de tiers identifié)	1 518.70 €
Route de la Filatte	PR 30 PR 352 PR 356	Remplacement des candélabres suite accident (pas de tiers identifié)	2 842.68 € 777.35 €
Avenue des Salines	PR 10	Remplacement du candélabre suite accident (pas de tiers identifié)	1 672.61 €
Rue du Printemps	PR 294	Remplacement du candélabre suite accident (pas de tiers identifié)	1 325.72 €
TOTAL			11 068.76 €

- Autorise le Maire à signer les devis et prendre toute décision afférente à ces travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune sera couverte par le futur assureur pour les dommages causés par des tiers non identifiés sur les candélabres.

Monsieur Michel OGER demande si le SDEER prend à sa charge 50% du montant des devis comme habituellement.

Monsieur le Maire lui répond par la positive et précise que le montant communiqué dans le dossier de séance correspond au reste à charge de la Commune.

Finances

VI – Redressement fiscal du Syndicat de la voirie – Convention pour assistance financière

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce qui précède,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière proposée par le SDV17,
- Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence financière pour la Commune.

VII – Occupation du domaine public communal – Redevances Télécoms 2021

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier par l'opérateur ORANGE au titre de l'année 2021, comme suit :

Calcul de la redevance 2021

RODP ORANGE 2021	Artère aérienne	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol
		Conduite	Câble enterré	Armoire
Calcul	11.636 X 55,55 €	102.017 x 41,29 €		1 x 27,53 €
SOUS-TOTAL	646,37 €	4 212,28 €		27,53 €
TOTAL	4 886.18 € arrondi à 4 886 €			

Après avoir pris connaissance des propositions développées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce qui précède,
- Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Monsieur Jean-Marc RAYTON demande quelle entreprise a posé des câbles dans le centre du village ces derniers jours.

Monsieur le Maire et Monsieur Serge MASSÉ répondent que le déploiement de la fibre est en cours et qu'ils seront vigilants quant au suivi de ce chantier et à l'esthétique générale des travaux effectués.

VIII – Convention de mise à disposition de la piscine du Camping « Le Phare » au profit de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce qui précède,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition proposée par le camping « Le Phare »,
- Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

IX – Tarifs municipaux – Ajout d'un tarif « piscine »

Afin de prendre en considération la nouvelle activité « piscine » qui débutera début novembre 2021, Monsieur le Maire propose la création d'un tarif comme suit :

Activité « Piscine »	Tarif
45 minutes d'aquagym + 45 minutes d'accès aux installations Droit illimité aux 4 séances hebdomadaires	175€ l'abonnement pour 5 mois *

* Possibilité de payer en trois fois : 2 x 60 € + 1 x 55 €

Après avoir pris connaissance des propositions développées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Monsieur le Maire explique comment le projet a été imaginé pour arriver à un équilibre budgétaire.

Il demande au Conseil Municipal d'accepter le paiement en trois fois sans frais pour favoriser l'accès au plus grand nombre.

Madame Marion PEAN DORRANI demande quelle communication a prévu la mairie ?

Monsieur le Maire répond que l'information a été diffusée via le site internet et la page Facebook de la commune ainsi que dans la prochaine Newsletter, il précise que le premier cours aura lieu le 8 novembre prochain.

Il explique que Madame Laura SEEGER-LANCHON a le dossier en charge et a déjà sondé la population.

Madame Elisabeth REGRENY demande ce qui se passera si 50 personnes viennent simultanément ?

Madame Laura SEEGER-LANCHON répond que c'est un projet expérimental et que la commune s'adaptera.

X – Dispositif de remboursement des frais de garde pour les élus locaux

Afin de répondre à cette obligation, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les pièces à fournir par les membres du Conseil Municipal pour le remboursement de leurs frais :

- Copie du livret de famille, de la carte d'invalidité ou du certificat médical,
- Copie de la convocation,
- Attestation délivrée par le prestataire ou intervenant précisant la date et les heures de la garde ou de l'assistance ainsi que son coût facturé,
- Décompte certifié exact, daté et signé.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce qui précède.
- Dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget communal.
- Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

XI – Maison ROBERT – Projet de bail

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de louer le logement communal sis 15 avenue du Haut des Treilles à Monsieur Didier HERSAN, Brigadier-chef du service de Police municipale, à compter du 15/11/2021.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 300 €, électricité comprise. Les frais d'abonnement et de consommation d'eau étant à la charge du locataire.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à 1 mois de loyer.
- Dit que le logement est lié à la fonction de Monsieur Didier HERSAN et qu'en cas de radiation des effectifs de la commune des Portes en Ré, il devra quitter ledit logement dans un délai qui ne pourra excéder la date définitive de radiation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu auprès d'Habitat 17 pour trouver une solution de logement pérenne au brigadier-chef.

Madame Marie-Françoise PENAUD demande pourquoi la commune ne lui fait pas payer l'électricité ?

Monsieur le Maire répond que ce choix a été fait car c'est pour une courte durée, d'autant plus qu'il y a le projet de construction de logements sur cette parcelle.

Monsieur le Maire précise que la maison n'est pas isolée et qu'il sera vigilant.

Personnel

XII – Création d'un poste de brigadier-chef de Police Municipale – Modification du tableau des effectifs

Afin de répondre aux besoins des services municipaux, Monsieur le Maire propose la création du poste suivant :

- 1 poste de Brigadier-Chef principal à temps complet (filière police municipale – Catégorie C) à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Il propose donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la création de ce nouveau poste ainsi que sur la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal tenant compte de ce qui précède.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Décide** d'ouvrir un poste de Brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

XIII – Régime indemnitaire applicable aux agents de la filière Police Municipale

A - Police Municipale - Régime indemnitaire – IAT

Approuvé à l'unanimité.

B - Police Municipale - Régime indemnitaire – Indemnité Spéciale de fonctions

Approuvé à l'unanimité.

Action sociale

XIV – Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié, soit 5, sera désignée par le Conseil Municipal et que l'autre moitié, soit 5, sera nommée par le maire.

XV – Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente par laquelle le conseil municipal a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Enfin, il précise que Mesdames LAGARDE, SEEGER-LANCHON, PENAUD et Monsieur ROCHETEAU souhaitent poursuivre leurs mandats respectifs.

Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

La liste de candidats suivante a été présentée par les conseillers municipaux :

- Pascale LAGARDE
- Laura SEEGER-LANCHON
- Marie-Françoise PENAUD
- Hervé ROCHETEAU
- Jean-Marc RAYTON

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire (bulletins blancs) :	00
Nombre de suffrages exprimés :	15
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) :	3

Ont été proclamés membres du CCAS :

- Pascale LAGARDE
- Laura SEEGER-LANCHON
- Marie-Françoise PENAUD
- Hervé ROCHETEAU
- Jean-Marc RAYTON

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite la mise en place d'une permanence du CCAS, une fois par mois.

Madame Marion PEAN DORRANI demande si une assistante sociale effectue une permanence sur la commune ?

Madame Pascale LAGARDE répond que l'assistante sociale tient une permanence à Ars en Ré et se déplace aux Portes en Ré à la demande.

Monsieur le Maire précise qu'un effort va être fait au niveau des mutuelles communales.

Madame Isabelle GAUQUELIN CAMPION dit qu'une information complémentaire va être diffusée dans la Newsletter à ce sujet.

Questions diverses

Madame Marion PEAN DORRANI demande combien d'agents constituent habituellement une commune d'environ 10 000 habitants ?

Madame Claire MARTIAK répond que c'est très variable en fonction de critères tels que le linéaire de voirie, les services créés (ex : ALSH), le statut de commune touristique,...A titre d'exemple, elle précise que pour une commune de 10 000 habitants non touristique, le nombre moyen d'agents s'élève à 50.

Monsieur le Maire répond que le linéaire de voirie sur la commune représente 20 kilomètres.

Monsieur Michel OGER rappelle que la superficie de la commune est la deuxième de l'île.

Monsieur le Maire précise qu'il serait difficile d'écarter dans les effectifs communaux tant la charge de travail est importante.

Monsieur le Maire présente Monsieur Alexandre BOUET, nouveau comptable de la commune.



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h35.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,

Le 28 octobre 2021

LE MAIRE,

Alain POCHON.